



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 16 juin 2022

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue au sein du Centre National d'Incendie et de Secours.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 3 adaptations de postes, 2 engagements, 1 mutation interne-changement d'affectation, 6 promotions, 1 refus de changements de carrière moyennant voie expresse, 2 modifications du taux de travail, 4 changements de la période d'initiation, 2 classements individuels, 3 demandes d'autorisation d'une activité accessoire, une fin de détachement et 1 un changement de statut vers la carrière du pompier professionnel.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions :

CIS	Fonction
Boulaide	Chef de CIS adjoint
Dalheim	Chef de CIS adjoint

Il a été procédé aux nominations :

CIS	Fonction
Boulaide	Chef de CIS adjoint

Le conseil d'administration a approuvé les **propositions budgétaires pour l'année 2023**. Ce budget a été élaboré tout en respectant les progressions budgétaires prévues par le PNOS.

Suite à la réouverture de la maternité du Centre Hospitalier du Nord, des changements au niveau des disponibilités des médecins anesthésistes-réanimateurs ont eu lieu, de façon qu'au futur un médecin anesthésiste est de garde 24/24 heures pour le service SAMU. Ainsi, le conseil d'administration approuve deux **contrats de prestation de service** à conclure avec des médecins anesthésistes.

Le représentant du CGDIS au sein du **comité de sélection SAMU** a été changé suite à des modifications au niveau du personnel. Le conseil d'administration approuve la nouvelle composition.

La direction médicale et de la santé demande des modifications de l'**organigramme** avec la création d'un département sécurité hygiène afin de traiter les questions transversales dans

ces domaines, questions dont le nombre augmente continuellement. Dans ce cadre, il est également proposé de créer le service d'accompagnement et de soutien au pompier, ayant comme mission de guider et d'encadrer les pompiers déclarés inaptes par le service santé au travail des pompiers au sein du Département santé. Le conseil d'administration approuve ces demandes.

Après qu'un terrain pour la construction d'un nouveau **CIS Nordstad** a été trouvé, la direction des moyens logistiques a entamée des études de faisabilité pour la réalisation du projet. Ainsi, un avant-projet a été présenté au conseil d'administration afin d'avoir l'autorisation pour entamer les démarches administratives futures et d'élaborer un plan d'occupation du sol.

Approbation de la demande de prestation **d'heures supplémentaires** dans le cadre des festivités de la fête nationale sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Le conseil d'administration donne feu vert à la fusion des CIS de Steinfort et Koerich en un CIS unique portant le nom de CIS Steinfort-Koerich. Par la suite, le conseil d'administration a procédé à la nomination du cadre managérial du CIS nouvellement créé.

La demande de la commission de musée de la Fédération Nationale des pompiers pour récupérer deux **véhicules du CIS Roeser**, déclassés par le CGDIS, a été avisée favorablement.

Le **représentant du personnel administratif et technique** du CGDIS au sein du conseil d'administration a demandé la parole pour exposer des problématiques liées aux carrières administratives et techniques, et notamment les carrières paramédicales. Vu que la loi portant création du CGDIS visait beaucoup de mesures en faveur du personnel opérationnel, notamment les pompiers professionnels, et vu le fait que le CGDIS, entant qu'établissement public, déclinant les carrière paramédicales des législations de la fonction publique ne peut concurrencer avec le secteur hospitalier en termes de salaires, une réévaluation des textes législatifs pour valoriser les carrières paramédicales et leur donner accès au statut de fonctionnaire de l'état est demandée.

Suite à l'intervention du représentant de la Fédération Nationale des Pompiers au sujet des **remises de médailles**, des discussions ont été lancées. Avant la création du CGDIS, différentes médailles existaient, lesquelles étaient distribuées par des autorisées distinctes. En 2020, un arrêté grand-ducal a été publié définissant les médailles de l'ordre de mérite de la sécurité civile comme médailles décernées par le Grand-Duc. Comme le CGDIS avait prévu d'organiser une remise pour la promotion 2021, fin 21, début 22, ce qui n'était malheureusement pas possibles vu les mesures COVID en vigueur, il était décidé d'acheminer les médailles en cause aux bureau zonaux, avec un petit cadeau, afin que les lauréats puissent les récupérer. Vu des retards administratifs, ces démarches n'ont pu être finalisées qu'en mai 2022. Malheureusement les lauréats pour les distinctions honorifiques de la promotion 2022

ont eu quelques jours plus tard une invitation pour assister à une remise officielle de leur médaille, un fait qui a généré des discussions sur le terrain.

Il est à noter qu'à partir de 2022, le CGDIS organisera chaque année une remise de médailles aux lauréats de ladite promotion. Même si certains volontaires ont dû récupérer leur médaille auprès du bureau zonal, ceci n'est pas une dévalorisation, mais c'était une solution afin d'être en mesure d'honorer les lauréats en leur attribuant leur médaille ainsi qu'un petit cadeau.